

RAPPORT N° 06/3-09
au Conseil Municipal

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE JEANNE D'ARC

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2, 3 ET 4
ET DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE LOT 1**

I Définition du projet

Par Délibération n° 03/5-05 du 7 novembre 2003, vous avez approuvé l'inscription de l'opération «aménagement du Square Jeanne d'Arc » dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Saint Denis.

Les études menées ont permis d'aboutir à un projet dont les objectifs principaux sont :

- de renforcer la notion de belvédère et de promenade le long du rempart ;
- d'aménager un jardin en terrasses afin de redonner une image végétale et fleurie dans un parcours assez minéral ;
- de favoriser l'intégration du futur espace public dans le tissu urbain et ainsi de faciliter sa perception et son accessibilité.

Le coût des travaux est estimé à 326 400,01 € TTC hors option et à 329 438,01 € TTC avec option.

L'aménagement prévoit notamment :

- la réalisation d'une placette belvédère autour du monument ;
- la réalisation de terrasses engazonnées et ombragées en partie par les arbres existants ;
- la réfection du trottoir afin d'offrir une promenade jalonnée par les pilastres qui seront réhabilités.

II Procédure de consultation

La procédure retenue pour la passation du marché est l'appel d'offres ouvert, suivant les Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, avec l'allotissement suivant :

- Lot 1 Infrastructures / Mobilier,
- Lot 2 Eclairage,

RAPPORT N° 06/3-09

- Lot 3 Arrosage / Fontainerie,
- Lot 4 Plantations.

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 2 mars 2006 et la limite de réception des offres fixée au 28.

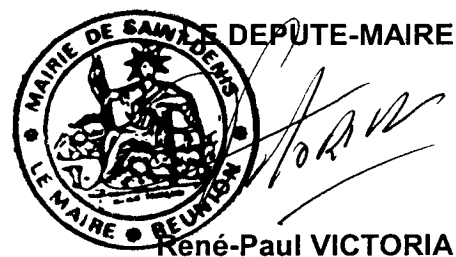
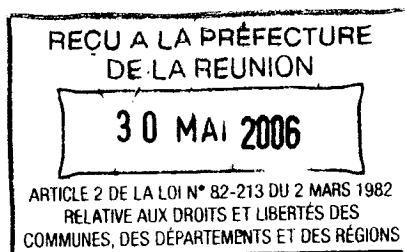
A l'ouverture des plis, le 29 mars, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré la consultation infructueuse pour le Lot 1. Dans le prolongement, pour les Lots 2, 3 et 4, lors de la réunion du 19 avril 2006, la CAO a retenu les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS en € HT	MONTANTS en € TTC
2 Eclairage	Bourbon Lumière	46 936,00	50 925,56
3 Arrosage / Fontainerie	Vocatour	9 757,50	10 586,89
4 Plantations	La Mare Espaces Verts	19 605,50	21 271,97

En conséquence, je vous demande :

- 1° d'approuver le projet d'aménagement paysager de la Place Jeanne d'Arc ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - Chapitre 23 - Article 2318 ;
 - estimation prévisionnelle : 326 400,01 € TTC hors option et 329 438,01 € TTC avec option ;
- 3° de prendre acte du lancement de la procédure de consultation ;
- 4° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres pour les Lots 2, 3 et 4, comme exposé ci-dessus ;
- 5° de m'autoriser à lancer un nouvel d'appel d'offres ouvert pour le Lot 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 06/3-09
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006

OBJET

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE JEANNE D'ARC

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2, 3 ET 4
ET DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE LOT 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/5-05 du Conseil Municipal en séance du 7 novembre 2003 ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 mars 2006 (Lot 1) et le 19 avril 2006 (Lots 2, 3 et 4) ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2318 ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-09 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*10 voix contre
(dont 2 votes par procuration)*

pour

↓
*M. Gilbert GERARD, M. Michel TAMAYA,
M. Emmanuel HOARAU, Mme Edith NALEM,
M. Sudel FUMA, Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE,
Mme Hajasoa PICARD et Mme Marie Monique ORPHE*

↓
Autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement paysager de la Place Jeanne d'Arc.

ARTICLE 2

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

DELIBERATION N° 06/3-09

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en quatre Lots :
 - . Lot 1 Infrastructures / Mobilier,
 - . Lot 2 Eclairage,
 - . Lot 3 Arrosage / Fontainerie,
 - . Lot 4 Plantations.
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - Chapitre 23 - Article 2318 ;
- estimation prévisionnelle : 326 400,01 € TTC hors option et 329 438,01 € TTC avec option.

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure de consultation.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés des Lots 2, 3 et 4 avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 avril 2006, comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS en € HT	MONTANTS en € TTC
1 Infrastructures / Mobilier	<i>consultation déclarée infructueuse lors de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2006</i>		
2 Eclairage	Bourbon Lumière	46 936,00	50 925,56
3 Arrosage / Fontainerie	Vocatour	9 757,50	10 586,89
4 Plantations	La Mare Espaces Verts	19 605,50	21 271,97

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à lancer un nouvel appel d'offres ouvert pour le Lot 1.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**

